

N° 30 26. II. 1929.

Rome, le 22 février 1929.

En circulation  
25. II. 29. M

Surinch am  
28. II. 19. L.

R A P P O R T P O L I T I Q U E no.4.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Les rapports entre le St. Siège et le Gouvernement fasciste, comme je vous l'ai signalé à maintes reprises, ne furent pas toujours amicaux. Ils furent même assez tendus.

L'accaparement de l'éducation de la jeunesse avait créé en particulier de vives alarmes dans le clergé séculier. Les curés se plaignaient de voir les jeunes gens désertter les offices et abandonner les organisations de la jeunesse catholique pour suivre, le dimanche, les exercices et les jeux sportifs institués sous la direction des consuls fascistes. Cela paraissait en contradiction évidente avec les déclarations solennelles du Chef du Gouvernement, proclamant le respect de l'Eglise et de la religion. On voyait s'établir en Italie un culte nouveau, celui de la patrie fasciste, avec des rites, des Saints, des martyrs, tout un appareil qui rappelait celui de l'Eglise et lui créait une sorte de rivalité. Dans certaines écoles, même de filles, les élèves défilent chaque jour devant un petit autel élevé au soldat inconnu, en élevant la main pour le salut romain. A plusieurs reprises, le pape est intervenu

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,  
Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e





- 2 -

pour revendiquer les droits de l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse.

On se souvient qu'en mai dernier, le pape s'était plaint que l'Etat exerçât au moyen des organisations "Balilla" un "véritable monopole de la jeunesse, non seulement physique, mais moral et spirituel". Quelque temps plus tard, dans une lettre ouverte au Cardinal Pompili, le souverain pontife dénonçait d'autre part l'éducation que le fascisme entend donner aux jeunes filles. Il déplorait qu'après vingt siècles de christianisme il y eût dans la ville sainte moins de sensibilité au sujet de l'éducation de la jeune fille que dans la Rome païenne où, malgré la corruption des moeurs, la jeunesse féminine était exclue des jeux publics et concours athlétiques. L' "Osservatore Romano" ajoutait de son côté: "Nous proclamons que dans un Etat qui veut être, comme il le répète tant de fois, un Etat catholique, on ne peut méconnaître l'autorité suprême du pape sur ce qu'il déclare strictement inhérent à l'éducation morale, et par conséquent nul ne peut nier la validité de ses directives et l'obéissance qui leur est due".

Dans le haut clergé, qui subit davantage l'influence des milieux conservateurs, le fascisme comptait cependant des partisans déclarés. Il en comptait aussi dans toutes les localités où les prêtres s'étaient vus en butte aux attaques socialistes.

Dans les années qui ont précédé l'avènement de Mussolini on avait pu craindre, en effet, une révolution sociale qui était un danger pour l'Eglise autant que pour la monarchie. En rétablissant l'ordre dans le royaume, en proclamant à la fois l'existence de l'Eglise et le respect de la royauté, Mussolini s'est acquis la reconnaissance des



- 3 -

deux pouvoirs. C'est ce qui devait atténuer, dans les milieux du Vatican, certains griefs formulés contre le fascisme, et dont le Pape avait des motifs fondés de s'émouvoir. Ces courants contraires expliquent en quelque mesure les nouvelles contradictoires répandues jusqu'au dernier moment au sujet d'un projet de conciliation. De très bonne foi et dans les deux camps, les personnages les mieux placés pour être exactement renseignés, n'iaient, la veille même de l'accord, toute possibilité d'entente.

Un autre motif de division entre le fascisme et l'Eglise était le nationalisme. Sous la forme que ce patriotisme exclusif et exaspéré a prise depuis la guerre, il ne saurait se concilier avec les enseignements de l'Evangile et la situation d'une Eglise universelle. Le Pape s'est exprimé à ce sujet avec force, sans en faire toutefois l'objet d'une encyclique annoncée depuis longtemps par la presse. Mais, dans toute l'attitude du St.Siège à l'égard de l'Action française, on avait l'impression très nette que le fascisme était visé également dans ses excès nationalistes. Lors du mariage à Naples du Duc des Pouilles, petit-cousin du roi, avec une Princesse de France, le Pape interdit au Cardinal Ascalesi, archevêque de Naples, de bénir cette union. On avait attribué ce fait retentissant aux sympathies témoignées à l'Action française par la famille de l'épouse. Le Duc et la Duchesse d'Aoste, père et mère de l'époux et fascistes ardents, en furent ulcérés.

Ces faits sont tout récents. Ils étaient de nature à perpétuer le conflit entre le Quirinal et le Vatican.

A la veille même de la conclusion - ce détail nous provient d'une source très sûre - le St.Père



éprouva de cruelles hésitations et proposa au cardinal Gasparri de laisser cette décision à un prochain pontificat. Le Cardinal, qui avait été lui-même opposé, au début, à ces négociations, insista dans le sens de la conclusion, en représentant au Souverain Pontife que l'on ne retrouverait pas facilement en Italie un gouvernement aussi bien disposé pour accorder au St.Siège les concessions qu'il demandait et, en même temps, aussi fort pour les imposer à la nation.

Dans les concessions accordées à l'Eglise au sujet du mariage religieux, Mussolini a été influencé également par ses préoccupations démographiques et son souci de repeuplement. Dans certaines régions, à la campagne, les paysans recourent plus volontiers au curé qu'à l'état-civil, par le fait qu'on n'y compte qu'une mairie pour quatre paroisses. Il en résulte beaucoup de mariages légalement irréguliers et des complications auxquelles l'autorité civile ne pouvait rester indifférente.

D'autre part, Mussolini a saisi toutes les occasions de complaire à l'Eglise, en rétablissant le crucifix dans les écoles, en relevant, au milieu du Colysée, la grande croix stupidement abattue par l'administration locale. L'année dernière, une crise grave ayant éclaté dans le groupe des banques "catholiques", il a obligé la Banque d'Italie d'intervenir et a évité un désastre pour la clientèle fidèle de ces instituts.

D'autres circonstances ont facilité le rapprochement. L'effondrement de l'Autriche, l'effacement de l'Espagne dans le Conseil des nations, la politique intérieure de la France. Lorsque le prince héritier d'Italie s'est rendu en Terre Sainte, l'an dernier, reçu en forme solennelle, à



- 5 -

l'entrée des sanctuaires, entouré des hauts dignitaires catholiques, le Vatican n'a pu que se réjouir de l'attitude de ce prince italien. L'Italie, de plus en plus, se manifestait comme la grande puissance catholique. Le "Corriere d'Italia", journal "catholique", écrivait alors que le prince avait affirmé la volonté de l'Italie de défendre les droits catholiques des lieux saints." Une grande mission, disait ce journal, attend aujourd'hui l'Italie dans tout l'Orient. Comme grande puissance catholique, héritière des républiques de Venise, Gênes, Pise, Amalfi et des royaumes de Naples et de Sardaigne, elle doit défendre les droits de l'Eglise et son prestige."

En résumé, malgré l'opposition de l'aile gauche du fascisme, des Farinacci, des Rossoni et autres irréductibles, malgré la répulsion de certains éléments ecclésiastiques qui redoutent les répercussions à l'étranger de cet événement, ce qui a finalement triomphé, c'est, d'une part, un besoin de paix et de clarté dans les rapports entre les deux pouvoirs, et c'est aussi l'esprit italien, le génie italien, l'instinct de la race, son besoin d'unité, ses aspirations de puissance. L'accord du 11 février 1929, négocié et conclu entre Italiens, est le couronnement de l'oeuvre laborieuse et séculaire de l'unité italienne.

-----

On a publié beaucoup de fantaisies sur la Garde suisse pontificale ces jours-ci.

Voici des détails dont je puis vous



- 6 -

garantir l'exactitude.

C'est Mgr. Pizzardo qui est chargé de traiter toutes les questions concernant les corps armés du Vatican; il a conféré avec le Colonel Hirschbühl. La Garde suisse aura un nouveau poste de garde du côté du Monastère de Sta.Marta, derrière St.Pierre.

La Garde comprend actuellement 95 hommes. Son effectif peut s'élever à 135. Pendant l'Année Sainte, il fut porté à 115. Il sera porté maintenant à 105. On ne prévoit pas une augmentation du nombre des officiers. Sur l'attitude de l'opinion publique, je me réfère à ma dernière lettre particulière: aucun article hostile ou malveillant dans la presse italienne.

La nationalité de la "Cité du Vatican" est conférée à tous les officiers et soldats de la Garde, aussi longtemps qu'ils y résident.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.

*Magnum*